

Comme je le disais il y a un moment, l'honorable député peut parler pendant la période de temps que lui accorde le Règlement, mais, en même temps, il doit s'en tenir au sujet présentement à l'étude.

• (8:40 p.m.)

Comme je l'ai mentionné, il s'agit d'un sujet dont la portée est très limitée, soit l'amendement de l'honorable député de Gatineau, et je suis certain que l'honorable député a des considérations très intéressantes à nous communiquer à ce sujet.

M. Dumont: Merci, monsieur l'Orateur, de me suivre de si près. Cependant, j'ai lu, tout à l'heure, les discours de plusieurs députés, surtout d'autres partis, qui avaient parlé très longtemps. Je vous remercie de suivre de si près mon discours afin de me rappeler à l'ordre, et je tenterai de résumer ma pensée, à l'effet que nous voulons que le mot «probablement» soit retranché afin d'assurer la précision du projet de loi.

Si l'on a cru bon d'ajouter dans le bill omnibus des mots comme «ou probablement», il est temps d'assurer que le libellé en soit tel que les gens l'interprètent exactement comme il doit l'être. Voilà pourquoi nous tenons à ce que le mot «probablement» soit retranché, afin que cette loi de l'avortement, qui semble devoir être adoptée, soit précisée, même si nous ne l'approuvons pas.

Nous espérons que le très honorable premier ministre (M. Trudeau)—et le ministre de la Justice en intercédant auprès de lui—réussira à obtenir que le vote soit libre afin de connaître véritablement la pensée du Parlement.

Nous devons féliciter le chef de l'opposition (M. Stanfield) d'avoir permis à ses députés de voter librement sur les articles du bill relatifs à l'homosexualité et nous espérons que le très honorable premier ministre laissera les députés ministériels voter également selon leur conscience, comme c'est la pratique depuis longtemps au sein du Ralliement créditiste. Espérons que nous verrons, une fois pour toutes, le mot «probablement» biffé du bill omnibus.

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, je serai bref, mais je voudrais faire quelques observations sur l'amendement proposé par l'honorable député ministériel.

Franchement, cet amendement est tout à fait raisonnable et je crois que les députés ministériels devraient au moins considérer l'amendement proposé par un des leurs, amendement qui, à mon avis, dénote un certain sens social et une certaine générosité.

[M. l'Orateur.]

Aucun amendement n'a été apporté au bill, comme si l'honorable ministre de la Justice (M. Turner) ou tous les députés d'en face se considéraient extrêmement forts, puissants, connaisseurs, plus même, peut-être, que le Créateur lui-même.

Au fait, il s'agit d'une loi qui porte atteinte à la liberté. Dieu veut que dans un monde, des hommes naissent et puissent accomplir leur destin, comme l'honorable ministre de la Justice et le très honorable premier ministre (M. Trudeau).

Je me demande si l'honorable ministre de la Justice et le très honorable premier ministre seraient à leurs sièges présentement si leur mère s'était servie d'une loi aussi immorale et aussi injuste.

Nous avons besoin des hommes et je crois que le ministre de la Justice et le très honorable premier ministre sont de grands hommes, comme nous en avons besoin pour assurer le progrès de la nation. Mais, présentement, on prétend, peut-être comme les mauvais anges, être plus connaisseurs que le Créateur et pouvoir faire obstacle à ses desseins.

Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne ce bill, nous sommes de plus en plus dépourvus et de plus en plus ennuyés du fait que les députés ministériels et le ministre de la Justice se refusent à considérer le point de vue de l'opposition. Aucun des amendements que nous avons proposés n'a été adopté, ni même considéré de quelque manière que ce soit.

Je me demande réellement si le ministre est si convaincu de l'inutilité des recommandations de l'opposition et s'il faudrait admettre ses vues et adopter ce bill, puisqu'il s'agit là de la vie même et qu'il y va de la survivance de notre nation.

Monsieur l'Orateur, je crois qu'un jeune pays comme le Canada, un pays vaste et aux ressources immenses...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je suppose que ce que nous avons entendu jusqu'ici de la part de l'honorable député constitue le préambule de son discours, mais ayant entendu les remarques qu'il a faites à la Chambre en guise d'introduction, je l'inviterais à en venir maintenant à l'amendement à l'étude.

M. Latulippe: Merci, monsieur l'Orateur. Je crois que vous devez concevoir, avec nous, qu'il est assez difficile de s'en tenir exactement à l'amendement proposé, car de cet amendement découlent toutes les conséquences de ce bill et de l'avortement. Voilà pourquoi nous sommes enclins à aller au-delà de la portée de cet amendement qui ne tend, en fait, qu'à changer un mot. C'est un mot qui a un